

pouvoirs mal définis. D'ailleurs, il ne serait pas juste, non plus, de laisser aux préfets la responsabilité si on leur enlève le pouvoir.

L'orateur entraîné dans l'examen détaillé du projet de M. Bethmont, en critique les dispositions tant au point de vue politique qu'au point de vue départemental. Il y découvre un danger et une menace contre le principe de notre unité nationale, surtout au lendemain d'une crise redoutable. La décentralisation a son bon côté, mais il ne faut pas en abuser. L'orateur conclut au rejet de la proposition.

M. LEMAYRAC vient soutenir le projet de la Commission. Sans doute ce projet contient des lacunes regrettables, mais tel quel, il répond au sentiment et au vote du pays. L'orateur remonte aux origines du pouvoir centralisateur. Il développe sa thèse au milieu d'un bruit incessant, qui nous empêche de recueillir ses paroles. A 5 h. 1/2 il descend de la tribune.

M. D'HAUSSONVILLE prend la parole.

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE appelle l'intention de la chambre sur quelques dispositions de la loi touchant à la politique et qui lui paraissent un illogisme et un danger. Il s'attaque à quelques propositions qui semblent libérales et décentralisatrices en apparence, mais qui sont antipolitiques. Il approuve la partie administrative du projet. Ainsi il loue la commission d'avoir repoussé la proposition des provinces de M. Raudot, qui lui paraît être plutôt le rêve d'un archéologue que le projet d'un homme d'Etat. Ce serait un antagonisme du préfet car le budget départemental deviendrait un véritable budget de la guerre. En se tenant dans une vraie réserve, la commission n'a pas trop affaibli le pouvoir central qui doit rester fort surtout dans les circonstances ou nous sommes. Mais en donnant trop d'extension au rôle des conseils généraux, il est à craindre qu'on excite trop le rôle politique d'assemblées provinciales.

Il y a dans notre histoire un vieux fantôme qui a fait bien des victimes; c'est le fédéralisme. L'orateur ne veut pas évoquer ce fantôme, mais cependant, on ne saurait oublier que certains départements se sont ligés pour repousser l'ennemi s'il venait jusque chez eux et seraient décidés à ne pas aller trop loin en avant. Tout récemment encore la doctrine du fédéralisme a été hautement professée et a couvert Paris de deuil et de ruines. Le fédéralisme, c'est la tendance d'un corps municipal ou départemental, de se transformer en assemblée politique.

D'un autre côté, M. d'Haussonville s'élève contre le droit donné à la commission départementale de convoquer les conseils généraux quand elle le jugera à propos. La création du fonds de secours remis à la commission lui paraît également dangereuse.

Les vœux politiques accordés aux conseils généraux sont un danger véritable. Ce droit a été accordé par le belliqueux M. Olivier avec une légèreté trop connue. Il est vrai que le sénat a repoussé cette disposition législative après avoir combattu avec beaucoup de vigueur, de sorte que M. d'Haussonville trouve des alliés plus prometteurs que ses adversaires eux-mêmes. Mais il croit devoir parler dans l'intérêt public du pays, et sans regarder aux personnes qui, dans le passé, sont ou non avec lui.

Il voit dans ces dispositions un danger considérable; c'est la création de parlements provinciaux qui s'assembleront pour émettre des vœux politiques et pour presser jusque sur les délibérations de l'Assemblée. C'est très-bien de vouloir opérer la décentralisation administrative, mais il ne faut pas y arriver en affaiblissant trop l'autorité centrale et en faisant surgir une source de conflit incessants entre l'administration préfectorale et la Commission départementale, entre l'autorité gouvernementale et les susceptibilités des conseils électifs du pays. Ce qu'on étendait tant que l'on croira nécessaire les attributions des Conseils généraux, qu'on leur accorde toutes les libertés utiles, mais qu'on les renferme dans ces libertés définies et qu'il ne leur soit pas permis d'aller au dehors. En un mot, que la liberté la plus large soit accordée, mais que l'autorité reste forte et obéie.

M. DE LA BASTIERE appuie les dispositions combattues par le précédent orateur. Les révolutions ont été trop souvent envoyées de la capitale et ont été acceptées sans résistance possible. Ce ne sont pas les fusils de la garde nationale qui combattent ces révolutions, qui non seulement effrayent périodiquement la France, tous les 15 ans, mais l'Europe entière. Les fusils de la garde nationale font plutôt l'émeute qu'ils ne l'arrêtent. Ce qu'il faut à la France, ce sont des institutions qui soient de véritables barrières, devant lesquelles on dise à la révolution: «Dj, ne passe plus.»

Que l'Assemblée témoigne qu'elle sait aborder des lois de longue haleine, et qui seront pour le pays une de ces barrières infranchissables pour les coups de main révolutionnaires. Et, avec la confiance en Dieu, la France retrouvera bientôt, au milieu d'elle la vie et le contrôle, qui constituent la véritable liberté. (Très bien, très bien!) La suite de la discussion est renvoyée à demain, 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Un journal annonce que M. Lissagaray a été arrêté à Areseumes, près de Paris. Un autre dit qu'il est à Londres. On l'a même fait périr, il y a quelques jours, derrière une barricade.

C'est l'habitude pour toutes les personnes compromises dans les derniers événements. Nous y sommes faits.

Régère, dont nous avons annoncé l'arrivée à Versailles, y a subi hier son premier interrogatoire, qui s'est borné à une constatation d'identité.

Il est aujourd'hui très abattu et affirme que s'il avait emporté trois cent mille francs, c'était pour les soustraire à la Commune et les restituer plus tard au gouvernement régulier.

Une trentaine d'individus, au moins, ont, nous assure-t-on, été arrêtés à la suite des dénonciations qu'il a faites pendant son emprisonnement à Paris.

Chronique locale & départementale

La mairie de Roubaix nous transmet aujourd'hui le document suivant:

PRÉFECTURE DU NORD

« Nous, Préfet du département du Nord, officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

« Vu l'arrêté du Chef du Pouvoir Exécutif en date du 9 juin courant, qui convoque les assemblées électorales du département du Nord à l'effet d'élire deux représentants à l'Assemblée Nationale en remplacement de M. Thiers, qui a opté pour le département de la Seine et du Général Changarnier, qui a opté pour le département de la Somme.

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur:

Arrêtons:

« Art. 1^{er}. Les électeurs de la ville de Roubaix sont divisés en six sections, composées ainsi qu'il suit:

« 1^{re} Section, comprenant les électeurs du canton Est inscrits sous les numéros 1 à 1,800 de la liste électorale. Réunion à la Mairie.

« 2^e Section. Les électeurs du même canton inscrits sous N° 1801 à 3,600 de la liste. Réunion, à l'Hôtel des Postes.

« 3^e Section. Les électeurs du même canton inscrits sous les N° 3,601 et au-dessus de la liste. Réunion à l'Ecole Ste-Elisabeth.

« 4^e Section. Les électeurs du canton Ouest inscrits sous les N° 1 à 1,400 de la liste. Réunion à l'Ecole du Trichon.

« 5^e Section. Les électeurs du même canton inscrits sous les N° 1401 à 2800 de la liste. Réunion à l'Ecole Notre Dame.

« 6^e Section. Les électeurs du même canton inscrits sous les N° 2,801 et au-dessus de la liste. Réunion à l'Ecole rue du Cul de Four.

Art. 2^e. M. le maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 14 juin 1871.

Le Préfet du Nord.

Signé : SÉGUIER

Pour Ampliation

Le Conseiller de Préfecture remplissant les fonctions de Secrétaire Général.

Signé : DE REFFRAY DE LA GRÈVE

Conformément à l'arrêté ci-dessus, les électeurs de Roubaix seront appelés à voter le 2 juillet prochain par lettres alphabétiques et non par quartiers, comme cela s'est pratiqué aux élections municipales.

M. le préfet du Nord vient d'adresser la circulaire suivante à messieurs les maires du département:

Lille, le 26 juin 1871.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous communiquer la circulaire ci-jointe de M. le ministre de l'Intérieur, contenant, au sujet des prochaines élections à l'Assemblée nationale, des instructions auxquelles vous voudrez bien vous conformer.

Je suis convaincu, monsieur le maire, que l'appel fait à ma vigilance par M. le ministre de l'Intérieur, pour assurer l'exécution de ses instructions, sera entendu des fonctionnaires du département du Nord, et que tous ils n'auront, comme fonctionnaires, d'autres préoccupations que d'assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet du Nord.

SÉGUIER.

Voici la circulaire du ministre de l'Intérieur:

Versailles, le 24 juin 1871.

Monsieur le préfet,

Les élections législatives complémentaires vont avoir lieu dans quelques jours. Déjà vous avez adressé aux maires de votre département des instructions précises sur la formation des listes et sur la tenue des collèges. La régularité des opérations électorales est ainsi assurée.

Mais cela ne suffit point. Le respect absolu du vote, l'interdiction de tout ce qui, d'une façon même indirecte ou éloignée, semblerait porter atteinte, tel est, dans un pays libre, le premier devoir qui s'impose aux représentants de l'autorité publique.

Le gouvernement ne saurait donc permettre que des agents administratifs quelconques se fissent les distributeurs des bulletins électoraux. On sait quel est le but, quel est le résultat ordinaire de ce genre d'intervention. Elle discrédite l'administration; elle blesse la liberté du candidat et celle de l'électeur. — Les Préfets l'ont compris, et dans la plupart des départements, les maires, avertis par eux, connaissent sur ce point la pensée du gouvernement. Insistez, au besoin, M. le Préfet, pour la leur faire bien comprendre. — Ni les employés municipaux dans les villes, ni le garde-champêtre dans les communes rurales, ne doivent distribuer à domicile ou aux abords du scrutin, les bulletins de vote. Ce soin doit être exclusivement laissé aux candidats. —

Qu'il ne subsiste aucun doute à cet égard. — Je compte sur votre vigilance, monsieur le Préfet, pour que cette recommandation, qui répond au sentiment public, soit punctuellement observée dans votre département.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Intérieur,

F. LAMBRECHT.

Les dommages éprouvés pendant la guerre par le chemin de fer du Nord s'élevaient, dit-on, à 6 millions.

Cette somme comprend tous les dommages éprouvés, de quelque nature qu'ils soient.

Le Recueil des actes de la préfecture du Nord contient les documents suivants:

Instructions sur le droit d'option des

habitants des départements cédés et sur leur inscription sur les listes électorales. — Avis relatif à la prolongation des permis de chasse délivrés en 1870.

Avis annonçant qu'il n'y aura pas de chômage en 1871 sur les rivières et canaux navigables.

Instructions pour l'exécution de la circulaire de M. le ministre de la guerre relative à la régularisation de la position des militaires de la garde mobile ou des citoyens ayant appartenu à la garde nationale mobilisée auxquels leurs blessures donnent droit soit à une pension de retraite, soit à un congé de réforme.

Tous les militaires de la garde mobile ou les citoyens de la garde mobilisée, auxquels s'applique la circulaire précitée, devront aussitôt après la publication du présent avis, se rendre, savoir:

Ceux de l'arrondissement de Dunkerque, à Dunkerque.

Id. de Hazebrouck, à Lille.

Id. de Lille, à Lille.

Id. de Douai, à Douai.

Id. d'Armentières, à Maubeuge.

Id. de Cambrai, à Cambrai.

Id. de Valenciennes, à Valenciennes.

A leur arrivée dans ces places, ils se présenteront avec les pièces qu'ils auront pu se procurer et destinées à établir leur identité (certificat d'origine de leur blessure, état signalétique délivré par l'autorité de laquelle ils relevaient), au commandant de la place, qui recueillera les pièces et fera visiter en sa présence, par un médecin militaire, ceux qui les lui présenteront.

Les hommes grièvement blessés, ayant des droits évidents à une pension de retraite et hors d'état de pourvoir à leur subsistance, seraient mis, par les soins du commandant de la place, en subsistance dans le corps ou les corps en garnison dans la place, qui seraient chargés de l'instruction de la demande de retraite des hommes qu'ils recevraient. Il serait procédé, en présence de M. le général commandant le département, à la contrevisite des hommes de cette dernière catégorie, conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 2 juillet 1831, aussitôt que les conseils d'administration des corps auraient fait connaître leur avis à cet égard.

Un obit sera célébré en l'église de Lys-lez-Lanoy, le lundi 3 juillet 1871, à neuf heures et demie, pour le mémoire des soldats de l'armée du Nord, morts pendant la campagne.

Gardes mobiles et mobilisés de la dite commune, inventent leurs compagnons d'armes à y assister.

Hier, dans la rue Sain-Vincent-de-Paul, un enfant de 4 ans, nommé Jean Lewille, a été renversé par une voiture et a reçu des blessures très-graves à la tête. On espère cependant le sauver.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-FLOREN, qui par oubli n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Veuve HENRI PROUVOST, née SOPHIE FLORIN, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le Vendredi 30 juin, à 10 h., en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire rue Neuve, 33, à 10 h.

CHEMIN DE FER DU NORD (Service du 1^{er} juin 1871)

Lille à Paris, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Paris à Lille, 8-00 m., 1-15, 5-40, 9-00 s.

Lille à Arras, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Arras à Lille, 12-54 5-25 m., 12-05, 7-25 s.

Lille à Douai, 5-55, 8-55, 11-10 m., 12-55, 4-15 s.

Douai à Lille, 1-54, 6-25, 8-16 m., 12-36, 3-40, 8-45 s.

Lille à Seclin, 5-55, 8-55 m., 4-15 s.

Seclin à Lille, 7-05, 8-56 m., 4-13, 9-29 s.

Lille à Armentières, 6-45, 10-30 m., 1-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Armentières à Lille, 9-05 m., 12-49, 3-15, 5-50, 9-36 s.

Lille à Hazebrouck, 6-45, 10-20, 10-30 m., 1-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Hazebrouck à Lille, 3-06, 8-15, 11-55 m., 2-07, 2-25, 4-50, 8-45 s.

Lille à Dunkerque, 6-45, 10-30 m. 1-15, 6-45, 10-55 s.

Dunkerque à Lille, 6-55, 10-45, m., 1-00, 3-30, 7-00 s.

Lille à St-Omer, 6-45, 10-20, m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

St-Omer à Lille, 2-40, 7-26, 11-11 m., 1-41, 3-45, 7-55 s.

Lille à Calais, 6-45, 10-20 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

Calais à Lille, 1-55, 6-15, 10-00 m., 12-51, 2-00, 6-00 s.

Lille à Valenciennes, 5-53, 9-45 m., 12-55 s.

Valenciennes à Lille, 6-55, 10-20 m., 2-15, 7-30 s.

Lille à St-Quentin, 5-55, 9-45 m.

St-Quentin à Lille, 4-45 m., 12-11, 5-28 s.

Lille à Bethune, 8-15, 10-30 m.

Bethune à Lille, 6-53 m., 1-35 s.

Lille à Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 5-30, 7-00, 8-30, 9-55, 11-05 m., 12-30, 2-20, 4-30, 5-30, 7-55, 10-05, 11-15 s.

Mouscron à Lille, 7-00, 8-00, 9-36, 11-05 m., 12-05, 1-40, 3-21, 5-53, 7-10, 9-10 s.

Tourcoing à Lille, 5-10, 7-12, 8-12, 9-46, 11-17 m., 12-17, 1-52, 3-33, 6-03, 7-28, 9-24, 10-55 s.

Roubaix à Lille, 5-17, 7-21, 8-21, 9-53, 11-26 m., 12-26, 2-01, 3-42, 6-13, 7-38, 9-36, 11-11 s.

Lille à Bruxelles par Gand, 5-30, 8-30, 11-05 m., 2-25, 5-30s.

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, mercredi, 28 juin, 2 h. 18 soir.

Les souscriptions de Paris pour l'emprunt national ont atteint 2,700 millions. On ignore encore les chiffres exacts des départements.

Les assertions de la Nouvelle Correspondance de Vienne sur de prétendues instructions de M. Thiers au sujet de la question romaine sont dénuées de fondement. M. Thiers n'a encore fait aucune communication sur cette question.

On assure que M. le marquis de Gabriac partirait demain de Versailles allant à Berlin.

L'Empereur du Brésil est attendu à Paris, jeudi.

M. le comte de Paris arrivera aujourd'hui à Versailles.

Commerce

HAVRE, mardi 27 juin 1871. — Cotons. — Le marché a retrouvé un peu plus de mouvement ce matin, la filature faisant quelques petits achats, de disponible. Elle a aussi traité 750 b. Oomra à livrer à 81 fr., prix auquel on paraît rester vendeurs. On a du reste été de nouveau fort calme cette après-midi. Les prix n'offrent pas de variation pour le disponible, et il faut voir le très-ordinaire Louisiane de 108 à 109 fr., l'Oomra courant de 84 à 85 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,072 b.

Laines. — Les ventes se réveillent en cet article et on a traité aujourd'hui 66 b. Entre-Rios, suit à 205 fr.

New-York, lund (dépêche de MM. Lemoyne et Bell). — Middling Upland, 20 c.

Change sur Paris, 4 fr. 65. — Or, 142 5/8 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 120 fr. au Havre.

Recettes en trois jours, 8,000 b. Expéditions: Angleterre, 5,000 b., Havre, rien, Continent, rien. Stock, 204,000 b.

Liverpool, lund (deuxième dépêche de M. Martin). — Ventes 12,000 b., dont 9,060 b. pour la consommation; marché calme mais soutenu; good-ordinary Amérique mai, et Savannah en mer, 8 d. 3/8; Oomra Cap avril, 6 d. 13/16. Disponible sans changement.

Liverpool, lund (dépêche de MM. Melly Forget et Cie). — Ventes, 12,000 b.; marché calme, mais passablement soutenu. Demande modérée pour le livrable. Savannah, 8 d. 3/8; Oomra avril, 6 d. 13/16.

Liverpool, mardi (1^{re} dépêche de M. Martin). — Ventes 10,000 b., marché sans changement. Georgie 8 1/2, Louisiane 8 1/16, Oomra 7, Bengale 6. — Arrivages 6,000 b.

Liverpool, mardi (2^e dépêche de M. Martin). — Ventes 10,000 b., dont 7,000 b. pour la consommation; marché languissant; Savannah en mer, pas au-dessus de good ordinary 8 d. 1/2; Oomra en mer, via le Cap 6 d. 7/8. Disponible, sans changement.

CHEMIN DE FER DU NORD

(Service du 1^{er} juin 1871)

Lille à Paris, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Paris à Lille, 8-00 m., 1-15, 5-40, 9-00 s.

Lille à Arras, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Arras à Lille, 12-54 5-25 m., 12-05, 7-25 s.

Lille à Douai, 5-55, 8-55, 11-10 m., 12-55, 4-15 s.

Douai à Lille, 1-54, 6-25, 8-16 m., 12-36, 3-40, 8-45 s.

Lille à Seclin, 5-55, 8-55 m., 4-15 s.

Seclin à Lille, 7-05, 8-56 m., 4-13, 9-29 s.

Lille à Armentières, 6-45, 10-30 m., 1-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Armentières à Lille, 9-05 m., 12-49, 3-15, 5-50, 9-36 s.

Lille à Hazebrouck, 6-45, 10-20, 10-30 m., 1-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Hazebrouck à Lille, 3-06, 8-15, 11-55 m., 2-07, 2-25, 4-50, 8-45 s.

Lille à Dunkerque, 6-45, 10-30 m. 1-15, 6-45, 10-55 s.

Dunkerque à Lille, 6-55, 10-45, m., 1-00, 3-30, 7-00 s.

Lille à St-Omer, 6-45, 10-20, m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

St-Omer à Lille, 2-40, 7-26, 11-11 m., 1-41, 3-45, 7-55 s.

Lille à Calais, 6-45, 10-20 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

Calais à Lille, 1-55, 6-15, 10-00 m., 12-51, 2-00, 6-00 s.

Lille à Valenciennes, 5-53, 9-45 m., 12-55 s.

Valenciennes à Lille, 6-55, 10-20 m., 2-15, 7-30 s.

Lille à St-Quentin, 5-55, 9-45 m.

St-Quentin à Lille, 4-45 m., 12-11, 5-28 s.

Lille à Bethune, 8-15, 10-30 m.

Bethune à Lille, 6-53 m., 1-35 s.

Bruxelles à Lille, par Gand, 9-10 m., 12-02, 2-10, 5-37 s.

Lille à Valenciennes, 5-53, 9-45 m., 12-55 s.

Valenciennes à Lille, 6-55, 10-20 m., 2-15, 7-30 s.

Lille à St-Quentin, 5-55, 9-45 m.

St-Quentin à Lille, 4-45 m., 12-11, 5-28 s.

Lille à Bethune, 8-15, 10-30 m.

Bethune à Lille, 6-53 m., 1-35 s.

Lille à Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 5-30, 7-00, 8-30, 9-55, 11-05 m., 12-30, 2-20, 4-30, 5-30, 7-55, 10-05, 11-15 s.

Mouscron à Lille, 7-00, 8-00, 9-36, 11-05 m., 12-05, 1-40, 3-21, 5-53, 7-10, 9-10 s.

Tourcoing à Lille, 5-10, 7-12, 8-12, 9-46, 11-17 m., 12-17, 1-52, 3-33, 6-03, 7-28, 9-24, 10-55 s.

Roubaix à Lille, 5-17, 7-21, 8-21, 9-53, 11-26 m., 12-26, 2-01, 3-42, 6-13, 7-38, 9-36, 11-11 s.

Lille à Bruxelles par Gand, 5-30, 8-30, 11-05 m., 2-25, 5-30s.